




PERISCOLAIRE

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de loisirs "La Marelle" et "Arc-en-ciel"
1, rue des écoles et 30, rue des Seigneurs
68740 Fessenheim



ANNEE 2024/2025

SOMMAIRE

Sommaire

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :	3
1.1. Organisateur :	3
1.2 Structure d'accueil :	4
1.3 L'accompagnement d'enfants à besoins particuliers.....	5
1.4 La méthode Maria Montessori, au cœur de notre projet.....	5
1.5 Les différentes phases de développement de l'enfant.....	6
1.6 Les différents rythmes des enfants en fonction de leurs âges.....	8
1.7 La place de l'écologie et du développement durable dans notre périscolaire.....	9
II. LES OBJECTIFS EDUCATIF DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	10
A. Intentions éducatives :	10
B. Les objectifs pédagogiques et opérationnels de l'équipe d'animation :	10
III. LES LOCAUX ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :	12
3.1. Les locaux :	12
3.2. L'aménagement de l'espace :	14
LA VIE DU CENTRE :	15
4.1 Journée type de l'accueil périscolaire, les différents sites :	15
4.2. Les journées types pour l'accueil extrascolaire et mercredi.....	15
4.3. Prestation de restauration :	16
IV. L'évaluation du fonctionnement dans la vie quotidienne.....	18
5.1 Evaluation des activités pédagogiques.....	18
5.2 Suivi de l'évaluation des objectifs éducatifs et pédagogiques.....	18
5.3 L'évaluation de l'équipe :	18
5.4 L'évaluation des objectifs pédagogiques, critères et indicateurs.....	19
OBJECTIF PEDAGOGIQUE 1 : Etre acteur de la coéducation.....	19
OBJECTIF PEDAGOGIQUE 2 : Favoriser l'autonomie à travers la mise en place d'actions quotidiennes.....	20
OBJECTIF PEDAGOGIQUE 3 : Encourager la créativité et la découverte culturelle.....	20
OBJECTIF PEDAGOGIQUE 4 : Sensibiliser les enfants à l'écologie et au respect de l'environnement.....	21
V. L'EQUIPE :	22
5.1. Les fonctions de l'équipe d'animation.....	22
A. La Directrice.....	22
B. Agent de restauration :	23
C. Les animateurs :	23
D. Les animateurs stagiaires.....	23
5.2. Les missions des animateurs pendant les différents temps d'accueil.....	23
A. Le matin :	23
B. Le temps du repas 12H00 :	24
C. Le goûter et l'accueil du soir 16H00 :	24
D. Départ échelonné de 17h00 à 18h30 :	24
E. Fermeture des locaux 18h30 :	25
F. Le suivi sanitaire :	25
VI. COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE.....	25
• Envers les enfants.....	25
• Envers l'école.....	25
• Envers la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.....	25
• Envers les parents.....	26
VII. CONCLUSION.....	27

INTRODUCTION

Les différentes parties de ce dossier pédagogique permettent d'éclairer les diverses activités de loisirs qui seront proposées à vos enfants pendant l'année scolaire 2024-2025.

Ce projet est le fruit d'un travail collaboratif afin de proposer un accompagnement pédagogique cohérent durant cette année scolaire 2024-2025. Il est basé sur les conceptions et les intentions pédagogiques de l'équipe garante du projet.

Il est le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit pour s'assurer que chacun œuvre dans le même sens.

Le projet pédagogique n'est pas figé et reste modifiable pour le bon fonctionnement de l'accueil.

L'accueil périscolaire, comme tout autre établissement destiné à l'accueil d'enfants, est un tremplin dans la socialisation de l'enfant par son rapport au groupe et aux règles. Il est aujourd'hui, jugé essentiel de vivre en groupe pour apprendre sur soi et sur les autres. Pour que cette vie en communauté se passe au mieux, les animateurs et intervenants sociaux accompagnent les enfants afin qu'ils puissent se construire et s'épanouir.

L'accueil périscolaire est un lieu où les enfants peuvent découvrir et grandir en toute sécurité auprès d'adultes et professionnels disponibles. De par les échanges, les relations de confiance, les parents sont des partenaires privilégiés.

Le projet reflète l'engagement de l'organisateur en matière de priorités et de principes, tout en définissant les orientations et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants scolarisés, de 2 à 12 ans, offrant un espace de vie et d'apprentissage qui attire de plus en plus de familles. Il constitue une solution pratique pour les parents qui travaillent et n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants par leur entourage. En s'ancrant dans le territoire local et en collaborant avec ses acteurs (éducation nationale, associations communales..) le périscolaire répond de manière ciblée aux besoins de la communauté.

Ce projet vise à :

- Soutenir la parentalité en leur proposant un mode de garde, facilitant ainsi la conciliation entre vie familiale et professionnelle.
- Encourager l'autonomie des enfants et favoriser leur inclusion en les impliquant activement dans leur parcours éducatif

Les conditions d'accueil sont définies dans le cadre du règlement de fonctionnement de l'organisateur.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

1.1. Organisateur :

Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace
4, rue des Castors
68200 Mulhouse

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace est convaincue que chaque enfant, chaque jeune, doit devenir un citoyen engagé et réfléchi, en tant qu'acteur de son développement dans son environnement. En voyant l'enfant et le jeune comme un moteur de transformation sociale, la FDFC s'engage à mobiliser tous les moyens humains et matériels pour soutenir son épanouissement, son apprentissage et le développement de son autonomie. Ainsi, en adaptant les projets aux besoins et aux rythmes des enfants et des jeunes, elle favorise leur épanouissement personnel, la découverte et l'ouverture au monde.

- **Aider l'enfant à se construire :**

Faciliter le développement individuel de l'enfant, tout en lui permettant de trouver sa place au sein d'un groupe. Ses besoins spécifiques sont pris en compte, et chaque enfant est accueilli dans un cadre bienveillant et respectueux de ses évolutions et de ses apprentissages.

- **Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture du monde qui l'entoure :**

Les activités proposées sont dans des espaces d'épanouissement et d'aventure, permettant à chaque enfant de vivre des moments différents de ceux vécus à l'école ou à la maison et d'en retirer du plaisir et de la satisfaction.

- **S'inscrire dans une démarche de coéducation :**

La Fédération souhaite favoriser une démarche globale avec les associations, les écoles et les familles afin qu'elles deviennent des partenaires actifs, capables de développer l'animation et l'éducation en faveur des enfants. Cela passe par la création d'espaces, apport de compétences, comité d'usager, engagement dans la gestion de l'association,...

- **Favoriser l'éducation au développement durable :**

L'éducation au développement durable est un enjeu majeur pour préparer les jeunes générations à relever les défis environnementaux, sociaux et économiques de demain. Cet objectif vise à sensibiliser les enfants à l'importance de la durabilité et les encourager à adopter des comportements responsables dès leur plus jeune âge.

Cette approche permet de sensibiliser les enfants mais aussi de les motiver à devenir des acteurs du changement, capables de contribuer à un avenir plus durable et solidaire. En développant des compétences, des connaissances et des comportements éco responsables, les enfants seront mieux préparés à relever les défis environnementaux qui les attendent.

1.2 Structure d'accueil :

Accueil de loisirs « La Marelle »

1, rue des écoles
68740 FESSENHEIM

Accueil de loisirs « Arc-en-ciel »

30, rue des Seigneurs
68740 FESSENHEIM

Définition juridique de l'établissement :

Les accueils périscolaires et extrascolaires de Fessenheim « La Marelle » et « Arc-en-ciel », font l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

La structure assure, dans le cadre du périscolaire et extrascolaire, l'accueil des enfants de 2 à 12 ans résidents et scolarisés sur le territoire. Les accueils sont ouverts toute la période scolaire et extrascolaire (sauf les vacances de Noël).

Durant les vacances d'été, il est ouvert trois semaines au mois de Juillet ainsi que trois semaines au mois d'Août. Ces accueils sont organisés par la Fédération des Foyers Clubs soumis à une Délégation de Service Public.

La capacité d'accueil est de 90 enfants.

L'accueil de mineurs permanent de plus de 80 enfants pendant plus de 80 jours/an, doit être assuré par une personne titulaire d'un diplôme professionnel figurant dans l'arrêté du 09 février 2007 et enregistré au Répertoire Nationale de Certification Professionnel.

ACCUEILS	JOURS	HORAIRES	ACTIVITES
Périscolaire matin	Du Lundi au Vendredi	De 7h00 à 8h15	Accueil organisé sur le site « La Marelle ». Prise en charge des enfants de toute la commune. Départ pour les écoles à pied.
Périscolaire midi	Du Lundi au Vendredi	De 11h15 à 13h30	Prise en charge des enfants dans leurs écoles respectives. Les maternelles, accueil sur le site « La Marelle ». Les élémentaires, le site est implanté dans l'école « Arc en Ciel ».
Périscolaire soir	Du Lundi au Vendredi	De 16h00 à 18h30	Prise en charge des enfants dans leurs écoles respectives.
Mercredi loisirs	Mercredi hors vacances	De 7h30 à 18h30	Proposition d'activités suivant le thème et ou la saison.
Extrascolaire vacances	Du Lundi au Vendredi	De 7h30 à 18h30	Programme établi et diffusé trois semaines avant les vacances.

1.3 L'accompagnement d'enfants à besoins particuliers

Le projet de la structure se base sur les principes de mixité sociale et d'égalité des droits et des chances. En effet, tout enfant, **même porteur de handicap**, a le droit d'être inclut en milieu ordinaire dans la structure petite enfance (loi sur le handicap du 11 Février 2005 : pour l'égalité des droits et des chances).

« S'inscrivant dans ce cadre, l'action du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports vise ainsi à garantir aux mineurs en situation de handicap l'accessibilité aux loisirs et vacances de leur choix. Cette mission constitue un véritable enjeu de société et une priorité que le ministère partage avec de nombreux acteurs, dont les professionnels du handicap et les associations qui œuvrent dans ce domaine, les organisateurs d'ACM et les caisses d'allocations familiales. »

L'accueil des enfants ou de jeunes à besoins particuliers favorise une approche inclusive, permettant à tous de partager les mêmes espaces, activités et moments de loisirs. Cela contribue à une meilleure intégration sociale, en sensibilisant tous les enfants aux différences et en promouvant le respect, la tolérance et la compréhension de l'autre.

En interagissant ensemble, les enfants apprennent la solidarité, l'entraide et l'empathie dès leur plus jeune âge. Ces moments de partage permette aux enfants de se montrer plus attentifs aux besoins d'autrui en favorisant un climat de bienveillance au sein de l'accueil.

Les accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueils de scoutisme, accueils de loisirs périscolaire et extrascolaires et accueils de jeunes) sont des espaces privilégiés du « vivre ensemble » et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les mineurs, en situation de handicap ou non, pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente organisées autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique. À travers l'expérience de la vie collective, ces activités leur permettent de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Le périscolaire offre aux mineurs en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille ou de l'école qui les accueille au quotidien. Grâce à ces opportunités, les enfants peuvent ainsi développer avec leurs pairs des relations enrichissantes pour tous.

L'accompagnement d'enfants à besoins particuliers est possible et facilité grâce aux outils créés par la Fédération des Foyers Clubs. Par exemple, le livret d'accueil à besoins particuliers est mis à disposition et rempli avec les parents afin d'apprendre, notamment, à mieux connaître les habitudes de vies de l'enfant accueilli. La FDFC met également à disposition des accueils périscolaire une équipe mobile formée à l'accompagnement de ces enfants dans les structures pour faciliter leurs accueils et répondre aux questionnements éventuels des équipes sur place.

1.4 La méthode Maria Montessori, au cœur de notre projet

L'équipe pédagogique du périscolaire accorde une grande importance à l'utilisation de pédagogies alternatives dans le quotidien, en particulier la méthode Maria Montessori afin de favoriser le développement individuel et l'autonomie des enfants.

Cette méthode présente plusieurs avantages lorsqu'elle est appliquée dans le cadre d'un accueil

périscolaire où l'on offre un environnement plus libre avant ou après les heures de classe.

Nous avons relevés plusieurs bénéfices à la mise en place de cette méthode, notamment la **facilitation de l'autonomie et la responsabilité**. Maria Montessori, encourage, à travers sa méthode à ce que les enfants fasse des choix et gère leurs activités de manière indépendante. En périscolaire, cela permet de développer leur sens de la responsabilité car ils peuvent choisir les activités qui les intéressent.

Cela passe également par le **respect du rythme individuel** en laissant les enfants explorer à leur propre vitesse, sans pression académique, ce qui favorise la confiance en soi.

Les activités en petits groupes permettent le **développement de compétences sociales**. Ces activités permettent une mixité des tranches d'âges pour contribuer à renforcer la coopération et l'empathie de chacun en individuel et collectif.

L'approche Montessori valorise **un espace calme et organisé**. En périscolaire, cela permet aux enfants de se détendre après l'école tout en profitant d'un cadre qui encourage la détente et l'autonomie.

Nous encourageons également **l'éveil à la curiosité et à la créativité**. Les enfants sont encouragés à poser des questions, résoudre des situations problèmes entre eux et à explorer les centres d'intérêts de chacun. Le périscolaire offre un cadre où l'imagination est au centre du projet, valorisée et nourrie par diverses activités libres (les activités extérieures sont privilégiées lorsque le temps le permet).

En bref, la méthode Montessori est une pédagogie centrée sur l'enfant, fondée sur l'idée que chaque enfant apprend à son propre rythme et doit être acteur de son apprentissage. Elle met en avant l'autonomie, la liberté de choix dans les activités et l'utilisation de matériel sensoriel adapté pour encourager l'exploration et la découverte.

L'environnement est soigneusement préparé pour permettre à l'enfant d'évoluer de manière indépendante, tout en étant guidé par un adulte qui veille à respecter les phases de développement propres à chaque enfant.

« Apprends-moi à faire seul », cette citation illustre l'essence de sa pédagogie, qui vise à encourager l'autonomie et l'indépendance de l'enfant.

1.5 Les différentes phases de développement de l'enfant

- Les enfants de 3 à 6 ans

Période de grands besoins en termes d'activités de motricité ainsi que de découverte de son corps, l'enfant commence à devenir autonome (il s'habille et mange seul par exemple) mais il se fatigue très vite. C'est aussi l'âge des « pourquoi ? » et du test des limites de l'ensemble des personnes qui l'entourent (avec notamment la période des gros mots).

L'enfant a besoin de se sentir en sécurité et a un grand besoin d'affection. La journée va être structurée de façon à ce que le rythme de l'enfant ne soit pas perturbé, il va être très sensible aux

remarques. Il propose son aide aux adultes. C'est à cet âge-là que l'enfant va sans cesse basculer entre le réel et l'imaginaire, ce sont des jeux symboliques (par exemple prendre un bâton pour téléphoner). Ces jeux permettent à l'enfant de compenser ou extérioriser des situations mal vécues ou des frayeurs. A cet âge, l'enfant a également une grande disponibilité pour les différents types d'apprentissages (les langues par exemple), mais une faible capacité de concentration entraînant de constants changements d'activités.

L'enfant va favoriser les expériences en autonomie pour apprendre à faire seul. Dans la mise en place de situation, l'animateur va favoriser la responsabilisation de l'enfant en lui confiant des tâches précises. « Aide-moi à faire seul », est un des fondements de la pédagogie Montessori qui précise que l'enfant est doté de périodes sensibles à exploiter. L'animateur va proposer un environnement stimulant et favorable au développement de ses sens.

À cet âge, il va avoir de grandes capacités de mimétismes et va faire de nombreux apprentissages rien qu'en observant ce qui l'entoure. Le traitement de l'information est essentiel, l'animateur se doit d'aller à l'essentiel dans ses explications pour que l'enfant comprenne.

La pensée de l'enfant est intuitive, concrète et étroitement liée à toutes les expériences vécues au quotidien. Le raisonnement va être subjectif et sa pensée n'est pas forcément logique. Il est donc important, pour les animateurs, de mettre en place des jeux et des actions motrices susceptibles de développer son niveau de réflexion. Pour cela, l'enfant va se voir proposer une multitude d'activités au cours de son accueil afin de développer l'ensemble de ses capacités.

- Les enfants de 7 à 12 ans

L'activité sportive occupe une place importante avec une récupération plus rapide que les 3-6 ans, mais une endurance encore limitée. L'enfant entre dans le premier cycle de l'école élémentaire et découvre de nouveaux moyens de communication (lecture, écriture, ...).

L'enfant développe son esprit d'analyse et améliore sa capacité d'attention en apprenant par des découvertes, toujours curieux d'en savoir plus. Il développe une attirance pour les jeux d'équipe, de coopération avec l'apparition des notions de justice, d'équité et de camaraderie. Il a tout de même besoin d'autorité pour avoir ses repères, les parents ne sont plus sa seule référence (les professeurs, les copains, l'animateur...) L'enfant va avoir une socialisation importante et il va accorder une nouvelle importance aux relations amicales avec ses copains.

Il va accepter des tâches confiées par les personnes qui l'entourent dans un souci de responsabilisation. C'est à ce moment qu'il va porter un intérêt tout particulier à la vie associative afin d'élargir sa cellule sociale et découvrir une autre forme de vie en groupe. La période est propice pour les apprentissages généraux et l'acquisition de techniques sportives de base. Il est important de favoriser la multiplication d'expériences diverses afin d'enrichir le répertoire gestuel de l'enfant. Cela permettra à l'enfant de développer son adresse, sa précision et sa coordination motrice.

1.6 Les différents rythmes des enfants en fonction de leurs âges

- Rythme de sommeil

- 3 à 5 ans : les enfants de cet âge ont encore besoin de beaucoup de sommeil. Ils dorment environ 10 à 13 heures par jour, incluant souvent une sieste d'une à deux heures dans l'après-midi. Le coucher doit être structuré pour assurer un bon sommeil nocturne.
- 6 à 7 ans : la plupart des enfants de cet âge abandonnent la sieste, mais ils ont toujours besoin d'environ 10 à 11 heures de sommeil nocturne.
- 8 à 10 ans : les besoins de sommeil se stabilisent autour de 9 à 10 heures par nuit. Une bonne hygiène du sommeil reste essentielle pour leur bien-être et leurs apprentissages.

- Rythme alimentaire

- 3 à 5 ans : les jeunes enfants mangent généralement trois repas principaux par jour, accompagnés de deux collations (matinée et après-midi). Ils peuvent être difficiles, car leurs goûts sont encore en développement et ils préfèrent souvent des aliments simples.
- 6 à 7 ans : le rythme alimentaire devient plus structuré. Les repas sont plus équilibrés, et les enfants développent souvent des goûts plus variés. Les collations restent importantes, surtout l'après-midi, pour maintenir leur énergie.
- 8 à 10 ans : l'alimentation se stabilise autour de trois repas équilibrés, avec parfois une collation, surtout pour les enfants très actifs. Ils sont plus conscients de leurs goûts, mais doivent être encouragés à maintenir une alimentation saine.

- Rythme d'activité physique

- 3 à 5 ans : les jeunes enfants sont naturellement très actifs et ont besoin de beaucoup de mouvements pour développer leur motricité. Ils alternent entre des périodes de jeux intenses et des moments de repos. Le jeu libre est essentiel.
- 6 à 7 ans : l'enfant commence à s'intéresser à des activités physiques plus organisée comme le sport ou les jeux collectifs, mais conserve une forte envie de bouger spontanément. L'activité physique devrait représenter au moins une heure par jour.
- 8 à 10 ans : l'enfant peut pratiquer des sports plus structurés et améliorer sa coordination. Leur énergie reste élevée et ils doivent continuer à faire au moins une heure d'exercice par jour.

- Rythme scolaire

- 3 à 5 ans : à cet âge, l'enfant peut fréquenter l'école maternelle ou la crèche où les journées sont encore marquées par des activités éducatives douces et des temps de repos. L'apprentissage est principalement basé sur le jeu.
- 6 à 7 ans : l'entrée à l'école primaire change le rythme de l'enfant. Les journées sont plus longues et structurées, avec des horaires fixes pour les leçons, la récréation et le repas. L'attention et la concentration sont sollicitées pendant plusieurs heures ce qui peut être fatiguant.

- 8 à 10 ans : à ce stade, les rythmes scolaires sont bien intégrés. L'enfant est capable de suivre des journées complètes d'apprentissage, alternant entre cours, activités récréatives et pauses. Le travail à la maison avec les devoirs peut commencer à influencer leur emploi du temps.
- Rythme émotionnel et social
- 3 à 5 ans : les jeunes enfants expriment fortement leurs émotions mais commencent à apprendre à les réguler. Les moments de jeu avec des pairs sont importants pour le développement social, mais ils peuvent encore avoir besoin de temps seuls ou avec des adultes pour se ressourcer.
- 6 à 7 ans : les relations sociales deviennent plus complexes. L'enfant peut entrer dans des groupes d'amis, comprendre les règles sociales et expérimenter les conflits. Ils ont encore besoin de soutien émotionnel et de moments pour se détendre après des journées d'interactions.
- 8 à 10 ans : le développement social et émotionnel est en plein essor. L'enfant gère de mieux en mieux les relations avec ses pairs, mais les défis émotionnels (stress, amitiés, conflits) peuvent émerger. Le besoin d'équilibre entre interactions sociales et moments calmes reste essentiel.

Les différentes phases du développement de l'enfant marquent l'importance du respect des rythmes de chacun. En effet, il paraît indispensable que l'équipe d'animation s'adapte en fonction de chaque enfant et ses besoins spécifiques. Les rythmes des enfants de 3 à 10 ans évoluent selon leurs besoins en sommeil, alimentation, activités physiques, scolaires et sociales. Un bon équilibre et des habitudes régulières favorisent leur développement harmonieux.

1.7 La place de l'écologie et du développement durable dans notre périscolaire

L'équipe met un point d'honneur à ne pas encourager la surconsommation de matériaux (papiers, cartons, feutres...). Cela passe par des demandes régulières de dons aux familles pour les bricolages et projets (dons de bois, palettes, cartons..).

Plus largement, l'équipe encourage et favorise le réemploi de matériaux à leur disposition dans la structure et adapte leurs activités et projets en fonction.

Nous favorisons aussi l'emprunt de livres et jeux à la bibliothèque de Fessenheim afin d'avoir un roulement dans nos outils ludiques et pédagogiques.

Nous nous efforçons de transmettre aux enfants la valeur de l'écocitoyenneté à travers la mise en place de bacs de tri, d'un compost et d'un contrat de confiance avec des familles de Fessenheim ayant des poules. Nos restes alimentaires sont donnés aux poules et les enfants sont encouragés chaque jour à ne pas faire de gaspillage.

L'équipe est sensible à cette démarche éco-citoyenne et cela passe par notre utilisation raisonnée de produits ménagers, de la marque « Biokimbo », made in France et respectueux de l'environnement.

Pour les goûters livrés à la structure, notre traiteur « Les petits Papilles » nous livre tous les jours, sauf le Vendredi dans le but de ne pas gaspiller ce qui n'a pas été consommé durant la semaine.

II. LES OBJECTIFS EDUCATIF DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

A. Intentions éducatives :

Placé entre la famille et l'école, l'accueil de Loisirs s'inscrit dans une démarche éducative où l'enfant est partenaire et acteur de ses loisirs. Les valeurs éducatives s'appuient sur les besoins de l'enfant, et visent à développer : l'initiative, l'autonomie, la liberté de choix, les potentialités de chacun, l'éveil à la création individuelle ou collective, les valeurs de tolérance, de respect, de citoyenneté et de responsabilité en associant les familles.

B. Les objectifs pédagogiques et opérationnels de l'équipe d'animation :

En déclinaison des objectifs généraux retenus par la structure d'accueil dans le cadre du Projet Educatif, les objectifs propres au projet pédagogique sont les suivants :

Objectif pédagogique 1	Objectifs opérationnels
Être acteur de la coéducation.	<ul style="list-style-type: none"> • En formant l'équipe autour des principes de la coéducation afin de renforcer leur capacité à travailler efficacement avec les différents acteurs (familles, écoles, commune). Cela passe aussi par la promotion d'échanges de bonnes pratiques afin d'encourager l'équipe pédagogique à partager leurs expériences et stratégies réussies lors de réunions d'équipe. • En renforçant la communication entre les acteurs éducatifs à travers des temps d'échanges réguliers pour discuter sur les progrès des enfants et partager des leviers d'actions communs. • En impliquant les parents dans les activités pédagogiques à travers des ateliers « parents-enfants » en les invitant à partager leurs compétences (cuisine, jardinage, bricolage) et ainsi renforcer leur rôle dans le processus éducatif. Cela passe aussi par l'organisation d'évènement festifs comme des soirées à thème, une fête de fin d'année... afin de favoriser le lien entre la famille et le périscolaire. • En évaluant et en ajustant les pratiques de la coéducation par la mise en place d'outils d'évaluation (questionnaires, grilles d'évaluation) afin de recueillir le « feed-back » des parents, enseignants... Et en réajustant les actions en fonction du retour afin d'assurer une amélioration continue du partenariat éducatif. • En valorisant la communication autour des temps d'accueils à travers la mise en place d'un bulletin d'informations qui présente les activités réalisées.

Objectif pédagogique 2	Objectifs opérationnels
Favoriser l'autonomie des enfants à travers la mise en place d'actions quotidiennes	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des projets de groupe en encourageant les enfants à participer à des projets collaboratifs tels que la création d'un potager ou l'organisation d'un évènement, ou ils peuvent planifier, faire, et évaluer leurs actions de façon autonome. • En aménageant des espaces ayant des fonctions différentes : activités dirigées et activités libres, en donnant la possibilité aux enfants de se servir dans des espaces en toute liberté. • En renforçant la confiance en soi et l'estime personnelle à travers des systèmes de valorisation (tableau de réussites, progrès)... • En impliquant les enfants dans l'organisation en mettant en place des groupes ou les enfants peuvent exprimer leurs idées et proposer des activités, en leur donnant un rôle actif dans la planification de leur temps d'accueil.
Objectif pédagogique 3	Objectifs opérationnels
Encourager la créativité et la découverte culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des projets d'activités variés sur des thématiques diverses comme l'écologie, le jardinage, la culture, les sciences... pour enrichir les connaissances des enfants et développer leur curiosité intellectuelle. • En utilisant des ressources pédagogiques tels que des livres et jeux éducatifs qui stimulent l'apprentissage autonome et permettent aux enfants de découvrir de nouveaux savoirs à leur rythme. • En développant des ateliers de compétences sur des activités pratiques telles que la cuisine, le jardinage ou le bricolage permettant aux enfants de les appliquer de manière autonome. • En instaurant des moments de réflexion et d'échanges pour que les enfants puissent exprimer leurs opinions, prendre des décisions collectivement pour leur permettre de renforcer leur confiance en eux. Cela passe aussi par l'autonomie dans les choix d'activités adaptés à leurs intérêts et leurs niveaux de compétences.
Objectif pédagogique 4	Objectifs opérationnels
Sensibiliser les enfants à l'écologie et au respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • En expliquant les concepts clés de l'écologie (biodiversité, recyclage, énergies renouvelables).. • En continuant la mise en place de bacs de tri sélectif dans les espaces d'accueils périscolaires et en initiant tri des déchets • En créant des ateliers de recyclage créatif ou les enfants réutilisent des matériaux (notamment pour la décoration saisonnière ou les bricolages avec matériaux recyclés). • En sensibilisant les enfants aux alternatives écologiques au quotidien avec notamment la consommation durable (lutte contre le gaspillage). • En continuant à initier le respect et la protection de la biodiversité avec le potager collectif (cultiver des plantes, fruits/légumes, observer la nature,...) • En re-décorant le périscolaire aux couleurs de l'écologie, le vert

Pour chaque période de vacances un projet pédagogique est écrit. L'équipe pédagogique le rédige ensemble et veille à le respecter.

III. LES LOCAUX ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

3.1. Les locaux :

« La MARELLE » 1, rue des écoles – 68740 Fessenheim -

Espaces intérieurs :

- 1 espace de restauration
- 3 salles d'activités ; chaque salle est dédiée à des activités spécifiques
- 1 cuisine
- 1 locale poubelle
- De toilettes mixtes maternelles
- Toilettes « garçons »
- Toilettes « filles »
- Toilettes adultes
- Toilettes handicapées
- 1 local entretien et vestiaires
- 1 local de rangement
- 1 couloir avec casiers
- 1 bureau avec espace infirmerie

Espaces extérieurs :

- 1 cour avec un abri et une structure de jeux
- 1 local de stockage pour les jeux extérieurs
- 1 cave.
- Sont également mises à disposition : La salle de sport (en été sur demande)
- La cour de l'école maternelle (en juillet)
- La cour de l'école élémentaire Arc en Ciel (en août)

« Arc-en-ciel » 30 rue des Seigneurs – 68740 Fessenheim –

Espaces intérieurs :

- 1 espace de restauration
- 1 cuisine
- 1 salle d'activité
- Toilettes « garçons »
- Toilettes « filles »

- Toilettes adultes
- Toilettes handicapées
- 1 vestiaire
- 1 local poubelle
- 1 bureau / infirmerie

- **Espaces extérieurs :**
- 1 cour avec un abri,
- 1 terrain de basket
- 1 terrain de foot.

Procédures et protocoles de sécurité :

Procédures :

- **Intrusion**
 - Filtrer les entrées dans le bâtiment grâce aux filtres installés aux fenêtres
 - Prévoir un accueil à l'entrée du bâtiment. Les visiteurs doivent s'annoncer directement à leur arrivée
 - Mettre à disposition, à l'entrée de la structure, les coordonnées des services de secours (police, pompiers, hôpital)

Contactez immédiatement la police (17) et fournissez l'adresse précise du lieu, l'identité de la personne effectuant l'appel ainsi que ses coordonnées. Décrivez la nature de l'incident, le nombre de personnes présentes, et, si possible, estimez le nombre de victimes.

Protocole :

S'éloignez le plus possible des fenêtres. Les enfants doivent s'accroupir et bloquer la porte si cela est faisable, en la verrouillant et en plaçant rapidement des meubles comme des tables et chaises devant.

Il faut essayer de se dissimuler autant que possible : derrière un meuble, sous un banc, ou à tout autre endroit sûr. Coupez les appareils électroniques et gardez le silence.

Si c'est possible, l'évacuation pourra se faire via la porte située dans la cuisine, à condition que celle-ci soit accessible et que cela puisse se faire en sécurité.

Évitez de communiquer vers l'extérieur (afin de ne pas saturer les lignes téléphoniques).

Si possible, maintenez le contact téléphonique avec la police. En cas de mise à l'abri, il est essentiel d'attendre l'arrivée de la police avant de quitter les lieux et de suivre strictement les consignes. Tout déplacement est interdit jusqu'à la levée de l'alerte par la police.

À la suite des faits, l'équipe dispose d'une fiche de collecte de données afin de recenser toutes les informations relatives à la crise (nom des enfants, type d'intervention, heure, lieu d'évacuation,

etc). Prévoir avec les enfants des temps d'échanges organisés pour permettre d'expliquer, d'écouter, de rassurer et d'informer sur les mesures de sécurité.

- **Evacuation du bâtiment**

Le/la directeur.trice alertera son équipe et se chargera d'appeler les secours. L'équipe d'animation prendra son groupe en charge et sortira dans le calme par les issues de secours.

L'équipe rassemblera les enfants pour l'évacuation, les rangera et sortira au point de rassemblement situé devant le périscolaire, au niveau du parking.

- **Alerte nucléaire**

Dans un premier temps, il faut vérifier que les portes sont verrouillées et les fenêtres fermées.

Ensuite, réunir les enfants et leur expliquer calmement la situation « Il y a un risque radioactif qui a été identifié, nous devons garder les portes et fenêtres fermées le temps qu'une décision soit prise (fausse alerte ou évacuation). »

Tous les premiers Mercredis du mois, un test de l'alarme est effectué.

L'air extérieur ne doit pas entrer dans le bâtiment. Il n'y a pas lieu de paniquer et nous devons poursuivre les activités habituelles (à l'intérieur du bâtiment). Des réserves alimentaires, en cas de confinement plus ou moins long, sont présentes au périscolaire. Les enfants ont accès aux toilettes dès qu'ils en ressentent le besoin. L'équipe et les enfants seront informés de l'évolution de la situation en temps réels.

Le protocole prévoit de dresser une liste des enfants présents dans la salle et indiquer leur état de santé (RAS si rien à signaler).

3.2. L'aménagement de l'espace :

Les locaux sont aménagés de manière à accueillir les enfants et leurs parents de façon agréable et conviviale. L'aménagement permet aux enfants de s'approprier les lieux et de différencier les espaces autorisés de ceux non autorisés.

Les salles de restauration et d'activités sont également le lieu d'exposition de toutes les réalisations effectuées par les enfants. C'est dans ces espaces que les familles peuvent admirer les créations des enfants.

La décoration des salles d'activités est régulièrement changée en fonction des différentes périodes de l'année et des réalisations faites par les enfants.

LA VIE DU CENTRE :

4.1 Journée type de l'accueil périscolaire, les différents sites :

Site **La Marelle**

Matin : 07h00-8h00

Midi : 11h30-13h30

Soir : 16h00-18h30

Site **Arc en Ciel**

Midi : 11h30-13h30

Périscolaire matin : De 7h00 à 8h00

Les enfants sont accueillis de façon échelonnée. Ils ont la possibilité de déjeuner. Des petits jeux calmes sont proposés. Après un passage aux toilettes, les animateurs acheminent les enfants vers leurs écoles respectives.

A 7h40 : Un animateur emmène à pied les enfants à l'école élémentaire Arc-en-ciel

A 7h50 : Un animateur emmène les enfants à l'école maternelle du Rhin.

Périscolaire midi : 11h15-13h30

Les enfants sont pris en charge à leur sortie de classe.

Ils prennent le repas en structure en toute convivialité tout en respectant les règles de vie d'un groupe. Pour les maternelles le repas est pris sur le site « La Marelle », pour les élémentaires le repas est pris sur le site implanté à l'école.

Après le repas ils ont la possibilité d'utiliser l'espace extérieur afin de se défouler ou de faire des petits jeux avant de retourner à l'école.

Périscolaire soir : 16h00-18h30

Les enfants sont pris en charge à leur sortie de classe. Après avoir partagé un goûter, un « temps d'activités » leur est proposé (activité manuelle, sportive ou autre). Un « temps d'accompagnement aux devoirs » est mis en place pour les élémentaires qui le souhaitent. Les enfants partent de façon échelonnée jusqu'à 18h30.

4.2. Les journées types pour l'accueil extrascolaire et mercredi

7h30- 8h45 :

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Ils ont la possibilité de prendre un petit déjeuner jusqu'à 8h45 pour bien commencer la journée. Des « coins permanents » leur sont proposés (jeux de société, dessin, jeux de construction, coin bibliothèque etc.). Les enfants sont libres d'y participer ou non et se réveillent en douceur.

9h00 - 11h45 :

L'équipe d'animation contrôle les présences et présente la journée..

Les enfants sont regroupés par tranche d'âges dans leurs salles respectives.

Après le passage aux toilettes, plusieurs activités thématiques (manuelle, artistique, culinaire, sportive...) sont proposées, adaptées à l'âge de l'enfant. Après avoir rangé le matériel, les enfants profitent d'un temps de jeux libres (extérieur ou intérieur).

12h00 - 14h00 :

Après s'être lavés les mains, les enfants prennent le repas par groupes dans une salle de restauration. Ils participent au service et débarrassage de manière autonome (dans la limite de leurs capacités). Après le repas un « temps calme » (histoire et jeux calmes) est proposé aux plus grands et les plus petits sont accompagnés en salle sieste.

14h00 - 16h00 :

Accueil des enfants venant l'après-midi.

Sieste pour les plus petits et temps d'activité pour les plus grands.

Les enfants peuvent participer à l'activité pédagogique de leur choix, proposée en fonction du thème et de leur âge, puis profitent d'un temps de jeux libres.

Des sorties sont organisées régulièrement (sur Fessenheim).

16h00-17h00 :

Les enfants prennent le goûter tous ensembles. Ce moment convivial permet d'échanger sur la journée passée.

17h15- 18h30

Les enfants partent de manière échelonnée. Ils utilisent le matériel mis à disposition de façon autonome (mise en place des « coins permanents ») ou peuvent profiter de l'espace extérieur.

Départ échelonné des enfants.



4.3. Prestation de restauration :

Le déjeuner est un moment important dans la vie de l'enfant, il lui permet de faire une coupure avec le temps scolaire et refaire le plein d'énergie pour poursuivre sa journée. Le repas doit pouvoir être pris dans un environnement calme permettant les échanges entre les enfants et les adultes et entre eux.

Dans la structure, les repas du midi sont livrés par le traiteur « Gourmets & Gourmands ». La commande des repas s'effectue par mail tous les jeudis matin de la semaine précédente. Le matin, les repas sont livrés en liaison froide (sur le site Arc en Ciel et le site La Marelle). Les repas sont remis en température par les personnels de service des deux sites.

Le traiteur « Gourmets & Gourmands » a à cœur de délivrer un service de qualité tout en sensibilisant aux gestes citoyens. En effet « Gourmets & Gourmands » favorise l'approvisionnement de proximité en travaillant avec des fournisseurs locaux. De plus les produits approvisionnés (80 % des fruits et légumes) sont **issus de l'agriculture raisonnée**.

« Gourmets & Gourmands » propose **des produits locaux et BIO** autant que possible.

Les menus sont équilibrés, variés et adaptés aux besoins nutritionnels de l'enfant. Ils mettent en avant des produits de saison de nos régions.

Les familles disposent d'un choix de **deux menus différents** par jour pour leurs enfants « ordinaire ou végétarien ». Afin d'éveiller la curiosité des enfants un menu « végétarien » unique est servi une fois par semaine à tous les enfants.

Le traiteur fournit des **repas adaptés à l'âge et aux besoins des enfants** en respectant les obligations imposées par la réglementation et notamment l'article L230-5 du Code rural et de la pêche maritime.

La composition des menus varie chaque jour mais le repas est généralement composé :

- D'une entrée (salade, potage par exemple)
- D'un plat (viande/poisson, légumes, féculents)
- D'un produit laitier (fromage ou yaourt)
- D'un dessert (fruit ou autre)
- De deux tranches de pain

Au sein de nos structures, le personnel de service est formé aux règles d'hygiène alimentaire. Les maîtresses de maison réceptionnent et réchauffent les plats livrés du jour, tout en respectant les normes relatives à la **méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point qui vise à garantir la sécurité des aliments en identifiant, évaluant et maîtrisant les dangers associés notamment à la distribution de denrées alimentaires).**

Une traçabilité des quantités et des températures est effectuée chaque jour ; à savoir à l'arrivée des produits la température ne doit pas dépasser 3° et après la remise en température, celle-ci doit être au minimum à 63°.

L'intégrité et la propreté des emballages de chaque produit sont vérifiées.

Des échantillons de chaque plat (plats témoins) sont conservés pendant 5 jours au réfrigérateur, dans le respect des règles d'hygiène pour les services officiels de contrôle.

Dans le même cadre de la méthode HACCP, les locaux sont disposés d'une façon à assurer une progression continue pour empêcher les contaminations croisées.

Durant les temps de repas, les enfants sont tenus de respecter les règles de vie en groupe :

Se tenir correctement à table (comportement, langage, posture...) et s'exprimer poliment envers l'équipe pédagogique. L'aménagement de la salle favorise l'autonomie et les relations entre enfants. Ceux-ci peuvent choisir librement avec quels camarades ils souhaitent s'asseoir, mais les animateurs peuvent intervenir si le comportement des enfants trouble l'équilibre du groupe.

Les enfants mangent à leurs rythmes dans des conditions optimales, sous la surveillance des animateurs qui veillent à ce qu'ils goûtent. Ce moment de découverte de nouvelles saveurs aide à stimuler les cinq sens.

L'organisation de chaque groupe vise à encourager l'autonomie avec l'objectif « aide-moi à faire seul ». Les enfants se servent eux-mêmes, la plupart du temps et les animateurs veillent à une répartition équitable des portions.

On encourage également les enfants à participer au service et au rangement des tables. Après chaque repas, ils passent par les toilettes, se lavent les mains et peuvent participer à différentes activités ou temps récréatifs proposés par l'équipe d'animation.

Pour les régimes alimentaires spécifiques (allergies, maladie chronique...) Un Protocole d'Accueil Individualisé doit être mis en place par le médecin traitant de l'enfant concerné.

Les sanctions alimentaires sont interdites.

IV. L'évaluation du fonctionnement dans la vie quotidienne

L'évaluation du fonctionnement quotidien de l'accueil périscolaire s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration.

L'objectif est de permettre un suivi régulier du projet pédagogique afin d'identifier les points forts et les axes de progrès. En procédant ainsi, l'équipe d'animation peut proposer des évolutions pertinentes et remédier à des situations problématiques tout au long de l'année.

Les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont régulièrement évalués, garantissant ainsi que les activités proposées répondent aux besoins des enfants et respectent les valeurs éducatives de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.

Cette évaluation comprend non seulement la mise en œuvre des actions, mais également la satisfaction des enfants et des parents, ainsi que l'efficacité des méthodes pédagogiques utilisées.

Les principaux leviers d'action et d'évaluation pour le fonctionnement quotidien du périscolaire :

5.1 Evaluation des activités pédagogiques

- Observation directe : les animateurs observent les interactions entre les enfants et l'impact des activités sur leur comportement et leur engagement
- Retour des enfants : mise en place de questionnaires ou temps d'échanges pour recueillir les avis des enfants sur les activités proposées
- Evaluation formatives : à travers l'analyse des progrès des enfants sur des activités régulières qui permettent d'observer leur évolution et l'acquisition de différentes compétences.

5.2 Suivi de l'évaluation des objectifs éducatifs et pédagogiques

- Avec l'organisation de bilans réguliers avec l'équipe pédagogique pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés et identifier les points à améliorer
- A travers des sondages et enquêtes auprès des parents sur leur satisfaction concernant l'accueil et les activités
- En organisant des réunions d'information, des temps de rencontres pour présenter le projet pédagogique et recueillir les retours des familles sur son application

Les bilans et différentes phases d'évaluation ont pour but d'améliorer le travail de chaque professionnels et de rendre l'accueil des enfants le plus agréable et adapté possible.

5.3 L'évaluation de l'équipe :

L'évaluation de l'équipe d'animation par la direction est un processus essentiel pour renforcer la qualité du service proposé dans le cadre d'un accueil périscolaire.

Cette démarche inclut une autocritique de la direction concernant la gestion quotidienne des activités, le vécu de la journée tant par les animateurs que par les enfants.

Deux fois par mois, une réunion de débriefing est organisée pour recueillir les impressions des animateurs sur leurs expériences. Cela permet d'évaluer leur satisfaction vis-à-vis de la direction et de son soutien, d'identifier d'éventuelles critiques sur les propositions faites et ajuster les pratiques si nécessaire.

Au cours de ces réunions, les animateurs sont invités à effectuer une autocritique de leur propre pratique. Ils partagent leurs ressentis sur les activités menées, les interactions avec les enfants et la gestion de conflits éventuels. Par exemple, un animateur peut faire le constat d'une journée où certains enfants ont été particulièrement insolent, ce qui a pu créer des tensions au sein du groupe. Ces échanges permettent à la direction d'obtenir une vision précise des difficultés rencontrées, comme des problèmes de comportements, des situations conflictuelles afin de trouver des leviers d'actions.

L'analyse de la direction par rapport au travail des animateurs est aussi cruciale. Elle implique une observation régulière des activités et un retour constructif sur les interventions des animateurs. La direction peut ainsi reconnaître les efforts fournis et proposer des pistes d'amélioration lorsque des difficultés sont relevées.

L'évaluation s'étend également à la communication avec les parents, qui est un aspect fondamental du fonctionnement d'un accueil périscolaire. Les animateurs sont encouragés à réfléchir sur les échanges qu'ils ont eus avec les familles : ont-ils réussi à transmettre les informations nécessaires sur les activités ? Y a-t-il eu des points de vigilance, comme des préoccupations des parents concernant le comportement de leur enfant ou des questions sur l'organisation des activités ?

La direction doit alors évaluer si les canaux de communication sont efficaces et si des améliorations peuvent être apportées, par exemple en proposant des réunions d'informations régulières ou en utilisant des outils numériques pour faciliter le partage d'informations.

En somme, cette évaluation permet d'instaurer un cycle d'amélioration continue au sein de l'équipe d'animation, en tenant compte des besoins des enfants, des attentes des parents et en offrant un espace de réflexion et de développement professionnel aux animateurs.

5.4 L'évaluation des objectifs pédagogiques, critères et indicateurs

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 1 : Etre acteur de la coéducation

Objectifs opérationnels :

- **Formation de l'équipe pédagogique**

Critères d'évaluation : participation à la formation, acquisition des compétences attendues, satisfaction des participants

Indicateurs : nombre de formations réalisées, taux de participation des membres de l'équipe, résultat des évaluations post-formation, feedbacks des animateurs

- **Renforcer la communication entre les différents acteurs**

Critères d'évaluation : amélioration de la qualité des échanges, régularité des rencontres, clarté des messages transmis

Indicateurs : nombre de réunions organisées, taux de participation, fréquence des échanges (mails, réunions, etc.) résultats d'enquêtes de satisfaction sur la communication

- **Impliquer les parents**

Critères d'évaluation : engagement et participation des parents aux activités et réunions, collaboration avec l'équipe pédagogique

Indicateurs : nombre de parents impliqués, taux de présence aux réunions, retour des parents sur leur implication

- **Evaluer les pratiques de coéducation**

Critères d'évaluation : capacité à ajuster les pratiques, suivi des évolutions des interactions

Indicateurs : fréquence des évaluations réalisées, retour d'expériences, ajustements à la suite de l'évaluation

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 2 : Favoriser l'autonomie à travers la mise en place d'actions quotidiennes

Objectifs opérationnels :

- **Utiliser des ressources pédagogiques diverses**

Critères d'évaluation : adaptation des ressources aux besoins des enfants, diversité des supports utilisés

Indicateurs : types de ressources utilisées, fréquence d'utilisation, retour des enfants et des animateurs

- **Mise en place de projets de groupe**

Critères d'évaluation : capacité des enfants à collaborer en groupe, réalisation de projets en équipe

Indicateurs : nombre de projets réalisés, qualité des interactions au sein des groupes, évaluations des compétences de travail en équipe

- **Instaurer des moments de réflexions et d'échanges**

Critères d'évaluation : qualité des échanges et réflexion des enfants, capacité d'auto-évaluation

Indicateurs : nombre de moments d'échange, participation active des enfants, retour des animateurs sur la pertinence des réflexions

- **Aménager les espaces**

Critères d'évaluation : adaptabilité des espaces aux besoins du projet, confort et fonctionnalité des aménagements

Indicateurs : observations sur l'utilisation des espaces, feedback des enfants et animateurs, taux d'utilisation

- **Renforcer l'estime de soi**

Critères d'évaluation : niveau de confiance des enfants dans leurs capacités, réduction des comportements d'insécurité

Indicateurs : enquêtes ou entretiens sur l'estime de soi, observations comportementales, retour des enfants et animateurs

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 3 : Encourager la créativité et la découverte culturelle

Objectifs opérationnels :

- **Mise en place de projets d'activités variés**

Critères d'évaluation : diversité des activités proposées, intérêt manifesté par les enfants

Indicateurs : nombre et variété des activités proposées, taux de participation des enfants

- **Développer des ateliers de compétences**

Critères d'évaluation : acquisition de compétences spécifiques, niveau d'engagement des enfants dans les ateliers

Indicateurs : nombre d'ateliers organisés, compétences acquises (évaluations ou observations), taux de participation

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 4 : Sensibiliser les enfants à l'écologie et au respect de l'environnement

Objectifs opérationnels :

- **En expliquant les concepts clés de l'écologie (biodiversité, recyclage, énergies renouvelables)**

Critères d'évaluation : compréhension des concepts par les enfants, intégration des pratiques écologiques dans le quotidien

Indicateurs : résultats des évaluations de connaissances, mise en pratique (recyclage, comportements écologiques), retour des animateurs sur la compréhension

- **En continuant la mise en place de bacs de tri sélectif dans les espaces d'accueils périscolaires et en initiant le tri des déchets**

Critères d'évaluation : mise en œuvre du tri, respect des consignes de tri par les enfants

Indicateurs : nombre de bacs installés, volume des déchets correctement triés, pourcentage des enfants participants activement au tri

- **En créant des ateliers de recyclage créatif ou les enfants réutilisent des matériaux**

Critères d'évaluation : participation des enfants aux ateliers, créativité des projets réalisés

Indicateurs : nombre d'ateliers organisés, quantité de matériaux réutilisés, satisfaction des enfants et animateurs (évaluation ou retours), nombre d'objets créés

- **En sensibilisant les enfants aux alternatives écologiques au quotidien avec notamment la consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire)**

Critères d'évaluation : compréhension des concepts écologiques par les enfants, réduction du gaspillage alimentaire

Indicateurs : diminution de la quantité de nourriture gaspillée, fréquence des discussions ou activités sur la consommation durable, résultats des évaluations

- **En continuant à initier le respect et la protection de la biodiversité avec le potager collectif (cultiver des plantes, fruits/légumes, observer la nature...)**

Critères d'évaluation : engagement des enfants dans le jardinage, compréhension de l'importance de la biodiversité

Indicateurs : nombre de plantes/fruits.légumes cultivés, fréquence de l'entretien du potager des enfants, observation ou retours des animateurs sur les connaissances acquises

- **En re-décorant le périscolaire aux couleurs de l'écologie, le vert**

Critères d'évaluation : participation des enfants et cohérence avec le thème de l'écologie

Indicateurs : quantité de décorations créées et mises en place, impact sur la sensibilisation à l'environnement, retours des enfants sur l'ambiance créée

- **En proposant un projet d'animation axé sur l'environnement**

Critères d'évaluation : engagement des enfants dans le projet, pertinence des activités proposées

Indicateurs : nombre de projets mis en œuvre, participation active des enfants, impact sur la sensibilisation à l'environnement (évaluation post-activité ou observation).

V. L'EQUIPE :

Le personnel de l'accueil de Loisirs est tenu à l'obligation de confidentialité.

L'équipe est composée d'une directrice, d'une équipe d'animation composée de 8 animateurs et de 2 maîtresses de maison.

Direction :

STADLER Elise, diplômée d'un DUT Carrières Sociales option Animation Sociale et Socioculturelle, d'une licence professionnelle Education Familiale, du BAFA et du PSC1.

Animateurs :

Mathieu TERGEMINA, diplômé BAFA – BAFD en cours
Fabienne BAILLY, diplômée BAFA – BAFD – PSC1
Séverine BAU, diplômée CAP petite enfance – BAFA – PSC1
Stéphanie FOHRER, diplômée BAFA
Dimitri BERINGER, diplômé BAFA
Chloé STIFFAETTER, sans qualification
Samantha SIVLER, stagiaire BAFA
Camille BADER, diplômée BAFA

Maîtresses de maison :

Silvia SPENLER (site « Arc-en-ciel »)
Florence FERRAROLI, employée technique de collectivité (site « La Marelle »).

L'équipe d'animation répond aux normes de qualification fixées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

5.1. Les fonctions de l'équipe d'animation

A. La Directrice

La Directrice est garante du bon fonctionnement des différents accueils et de l'application de la réglementation DDJS, hygiène et sécurité il assurera :

- Garante du bon fonctionnement de la structure en conformité aux textes réglementaires et le projet pédagogique
- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Référent auprès des parents
- Responsable de son équipe d'animation
- Garant du respect et/ou de l'évolution du projet pédagogique
- Formateur de l'équipe d'animation
- Participe à l'élaboration et la conduite d'animations

B. Agent de restauration :

- Prépare et nettoie les salles de restauration
- Distribution des repas
- Réalise et contrôle la maintenance et l'hygiène des locaux
- Assure le suivi sanitaire (température des denrées, mode de distribution, suivi des allergènes des enfants)

C. Les animateurs :

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Est un repère pour les enfants : il est disponible, bienveillant et à l'écoute
- Communique directement avec les parents
- Donne vie à l'accueil, prépare et anime les activités et temps forts de la vie quotidienne
- Participe au bon déroulement du projet pédagogique de la structure

D. Les animateurs stagiaires

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Mène des activités (manuelles, chants, sport...) dans la limite de ses compétences et son aisance
- Participe à la vie quotidienne de la structure

Les critères de validation du stage sont précisés dès le début du stage. Le stagiaire sera évalué sur son implication dans la vie du centre, ses initiatives, sa capacité à s'occuper d'un groupe d'enfant et son niveau de responsabilité.

Une évaluation de mi-stage est proposée pour faire un point sur les progressions et éventuellement les points à améliorer jusqu'à l'évaluation finale. L'équipe pédagogique est disponible pour lui apporter son aide et l'accompagner dans sa professionnalisation.

L'évaluation finale est faite par le directeur à la fin du stage en suivant la grille d'évaluation.

5.2. Les missions des animateurs pendant les différents temps d'accueil

A. Le matin :

- **Accueil de 7h00 à 8H00 :**
- Désactiver l'alarme et faire le tour des lieux pour ouvrir toutes les portes
- Accueillir les enfants et les parents avec le sourire et un « bonjour »
- Pointer les arrivées des enfants sur la fiche de présence
- Être disponible pour répondre aux sollicitations des enfants et des parents
- Rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs.

- **8H : Petit déjeuner**
- offrir à tous les enfants qui le souhaitent un petit déjeuner équilibré
- **De 09H00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 : Energizer et Activités**
- Proposer des activités en fonction du thème
- Rangement des salles après l'activité

B. Le temps du repas 12H00 :

- faire passer les enfants aux toilettes avant le repas
- vérifier que tous les enfants se lavent les mains et tirent la chasse d'eau
- vérifier que les enfants ne jouent pas avec l'eau
- faire essuyer les mains
- les enfants sont libres de choisir avec quels camarades ils souhaitent partager leur repas. Toutefois les animateurs se réservent le droit de changer de place un enfant au cours du repas si son comportement empêche les autres de manger dans de bonnes conditions. Dans la mesure du possible une place par table sera réservée aux animateurs.
- veiller à ce que tous les enfants goûtent à tous les aliments et les inciter à finir au moins un des éléments du repas
- participer au service du repas
- faire attention qu'aucun enfant ne se lève durant le repas
- faire en sorte que le volume sonore de la salle à manger reste raisonnable

C. Le goûter et l'accueil du soir 16H00 :

- se référer au planning et préparer le goûter. (Lundi, mardi, jeudi, vendredi, « menu goûter » proposé par « Les petites papilles »)
- faire passer les enfants aux toilettes avant le goûter
- vérifier que tous les enfants se lavent les mains et tirent la chasse d'eau
- faire essuyer les mains
- les enfants sont libres de choisir avec quels camarades ils souhaitent partager leur repas. Toutefois les animateurs se réservent le droit de changer de place un enfant au cours du repas si son comportement empêche les autres de manger dans de bonnes conditions. Dans la mesure du possible une place par table sera réservée aux animateurs.
- veiller à ce que tous les enfants aient une collation.

D. Départ échelonné de 17h00 à 18h30 :

- A partir de 17h, accueillir les parents qui viennent chercher leurs enfants
- donner les éventuelles informations journalières concernant l'enfant du parent présent.
- ranger la salle (avant de quitter son poste)

E. Fermeture des locaux 18h30 :

- Eteindre les lumières, vérifier l'état des toilettes et tirer les chasses d'eau si nécessaire, que toutes les portes soient fermées à clés et activer l'alarme.

La pause des animateurs

La pause des équipes (le Mercredi et les vacances) est proposée durant le temps calme des enfants, tour de rôle, afin qu'il y ait toujours un adulte présent sur le groupe.

Les téléphones portables

Les téléphones portables ne sont pas autorisés au centre que ce soit pour les animateurs ou les enfants. Pour les animateurs, le portable est uniquement toléré en temps de pause ou en cas d'urgence.

F. Le suivi sanitaire :

Le suivi sanitaire est assuré par l'équipe pédagogique du Centre de Loisirs.

Chaque groupe possède plusieurs trousse à pharmacie dans lesquelles se trouve le nécessaire de soin. Des listes nominatives et confidentielles mentionnant les allergies des enfants et les contre-indications médicales sont à disposition dans le bureau de la direction.

Après chaque soin administré à un enfant, l'animateur soignant doit remplir le registre d'infirmier du centre.

Aucun membre de l'équipe n'est habilité à donner des médicaments à un enfant sans ordonnance et il est obligatoire d'en informer la direction.

VI. COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE

• Envers les enfants

La communication se fait principalement de manière orale tout au long de la journée, notamment lors des temps de rassemblements. Elle se déroule en grand groupe (avec tous les enfants) mais également en petits groupes et entretiens individuels. Il est essentiel de respecter l'unicité de chaque enfant et de tenir compte de son propre rythme d'évolution.

• Envers l'école

Les instituteurs.trices et le directeur de l'école est un partenaire privilégié de l'accompagnement des enfants. Les échanges se font quotidiennement.

• Envers la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace

Le siège de la Fédération situé à Mulhouse est garant du bon fonctionnement de l'accueil, que ce soit pour l'équipe pédagogique et la direction. Des personnes ressources sont disponibles afin de répondre à des questions réglementaires, pédagogiques ou des problématiques particulières.

- **Envers les parents**

Les parents sont considérés comme des partenaires clés de l'Accueil de Loisirs. La communication avec eux commence dès l'inscription de leurs enfants. A ce moment, il est important de leur expliquer le fonctionnement du centre, de leur faire visiter les locaux, de répondre à leurs questions et de prendre en compte leurs attentes particulières. Cela permet de construire une relation de confiance d'adulte à adulte (se reporter au tableau)

Moyens de communication avec les parents	But et type d'information
Le Livret d'accueil	Présentation du projet éducatif et du règlement intérieur. Fiche d'inscription, fiche sanitaire et autorisations diverses
Le Livret pédagogique	Présentation du projet éducatif et pédagogique, de l'équipe, des projets d'animation et des temps forts
Réunions d'information	Communication du projet pédagogique et d'animation
Pôle d'information (affichagees)	Menus, programmes des activités, présentation des objectifs pédagogiques, règlement intérieur. Besoin de matériel, action ponctuelle
Le portail famille	Demandes de réservation des créneaux souhaités, paiement des factures mensuelles, communication administrative, informations diverses,
Courriels	Projet pédagogique, plaquettes vacances, menus, programmation d'activités spécifiques, temps forts vécus par les enfants, informations particulières
Échanges oraux	Informations particulières sur le vécu de l'enfant à l'accueil, informations administratives
Pôle d'exposition	La plupart des réalisations des enfants y sont exposées. Cela permet aux familles de voir ce qui a été réalisé par le groupe.
Evènement convivial	Renforcer la relation avec les familles. Présenter les différentes animations qui se déroulent au sein de l'accueil. Impliquer les parents dans l'évènement.

Modalités administratives

Toutes les inscriptions administratives se font au périscolaire la Marelle 1 rue des écoles – 68740 Fessenheim – Téléphone : 03 89 34 37 63

Au moment de l'inscription, le responsable légal de l'enfant doit fournir les documents suivants :
Le carnet de santé avec les vaccins obligatoires à jour, le numéro d'allocataire CAF, le numéro de sécurité sociale, les derniers avis d'imposition du foyer, les bons CAF si la famille en bénéficie et la demande de prise en charge d'entreprise.

Pour les accueils de loisirs, les inscriptions débutent environ 3 semaines avant le début des

vacances et se terminent une semaine avant le début du centre.
Le tarif varie en fonction du quotient familial et des revenus de la famille.

Pour une première inscription, l'équipe d'animation propose aux parents qui le souhaitent une visite des locaux. Un règlement intérieur est distribué à chaque nouvelle famille.

Divers partenaires participent au bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

- ✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut Rhin (formation du personnel, information, législation, ...)
- ✓ La direction des services vétérinaires (restauration collective)
- ✓ La Caisse d'allocations familiales, partenaire financier
- ✓ La mairie et les commerçants de la ville
- ✓ La gendarmerie
- ✓ Les médecins
- ✓ Les sociétés de transports
- ✓ Les intervenants ou prestataires de service

Afin de développer au maximum les contacts avec les familles, les partenaires, et de répondre à toutes leurs interrogations, tous les moyens de communication sont mis en œuvre.

Ainsi, en dehors des rapports quotidiens du début et de la fin de journée des rencontres parents-équipes peuvent être programmées. Ces rencontres peuvent être envisagées d'une manière solennelle (réunions de présentation d'un projet particulier) ou plus récréatives (invitation ou demande d'implication dans le cadre d'un spectacle de fin de séjour ou d'une activité particulière).

La diffusion régulière des informations liées à la vie de la structure, par le biais de supports papier ou numériques doivent aussi faciliter la diffusion de l'information.

Les programmes d'activités sont édités et mis à disposition des familles pour L'accueil de Loisirs.

Toutes les informations concernant la vie de l'Accueil de Loisirs sont affichées de manière permanente à l'entrée des locaux. (Menus, programmes etc...)

VII. CONCLUSION

La diversité des animations et activités proposées permettra à chaque enfant de s'inscrire dans une dynamique de découverte ludique et d'apprentissages divers.

L'enfant restera l'acteur principal de son temps d'accueil périscolaire et aura en conséquence, la possibilité de s'inscrire aux activités proposées, de profiter d'un temps plus informel (jeux avec les copains, jeux de cartes ou de société, jeux de construction, coloriages...) ou encore de ne rien faire.

L'autonomie sera particulièrement mise en avant cette année, afin de rendre les enfants responsables et impliqués dans la vie du centre. Cela se traduit par des actions simples, comme débarrasser son assiette, veiller à ce que les plus petits arrivent à effectuer les tâches demandées ainsi qu'une réflexion autour du développement durable.